

RÔLE DU

CONSEILLER SPÉCIALISÉ

SANTÉ MENTALE | TRAVAIL

AU PROGRAMME IPS

Observer les besoins de la personne en l'accompagnant dans son quotidien (on peut se présenter dans le milieu de travail);

Évaluer les besoins de l'employeur face aux postes à pourvoir;

Mettre des stratégies en place avec la personne et l'employeur pour répondre aux besoins des 2 parties. Le but étant de créer un contexte où les gens peuvent évoluer sainement dans un milieu de travail;

Offrir un suivi à la personne en étant témoin de ce qu'elle vit dans sa démarche d'emploi et l'aider à s'identifier et donner un sens personnel à ses réussites;

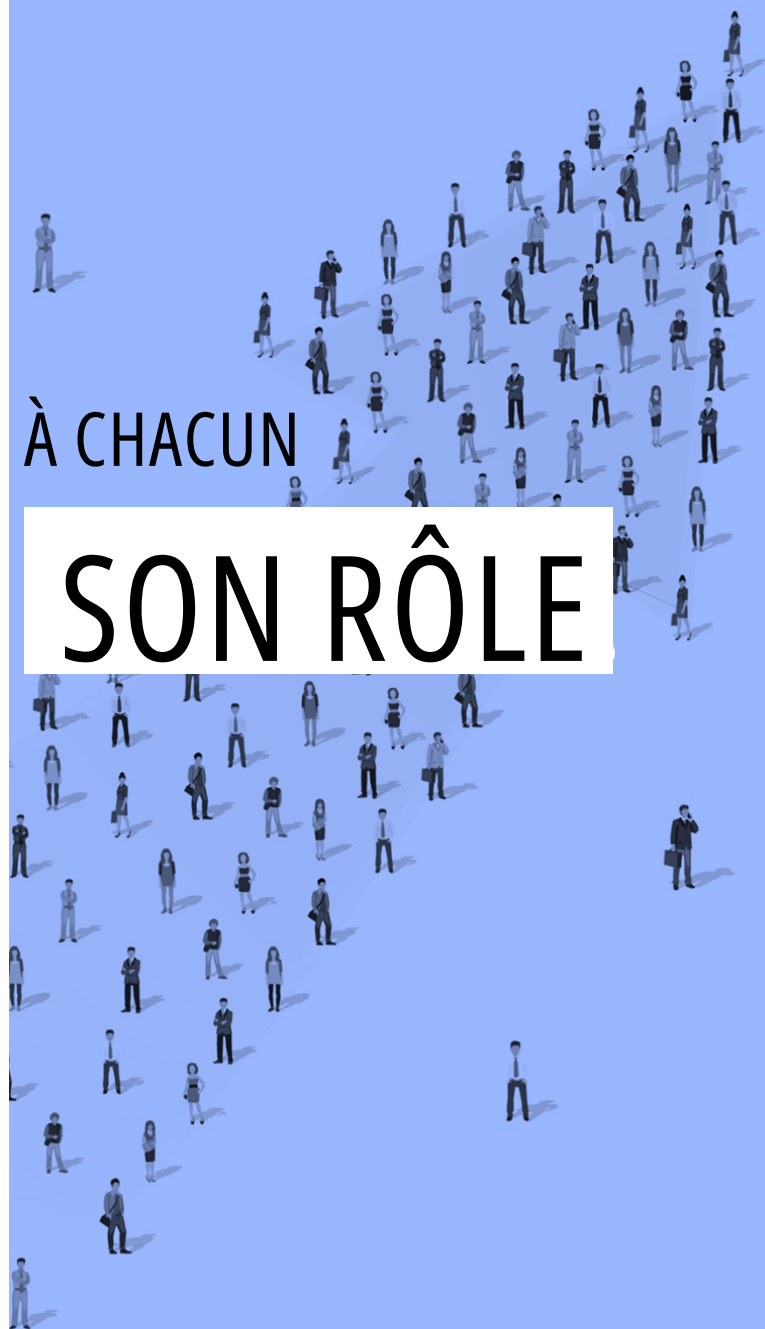
À partir de ce qui est constaté durant les rencontres au travail, en stage ou en formation, l'intervenant revoit, avec la personne, son comportement, sa façon d'entrer en relation et ses attitudes en regard de son environnement;

Soutenir le milieu de travail soit par de la sensibilisation aux difficultés vécues par la personne, par de la formation offerte en lien avec l'intégration et le maintien au travail de personnes vivant un problème de santé mentale ou pour de l'assistance à l'employeur pour toute rencontre conjointe avec le candidat si nécessaire;

Offrir de la formation aux collègues sur la santé mentale et comment en prendre soin.

À CHACUN

SON RÔLE



RÔLE DE L'EMPLOYEUR

Assurer l'équité salariale entre les hommes et les femmes, et entre les différents postes de l'organisation;

Assurer la santé et sécurité des employés dans son milieu de travail;

Assurer que les règles et procédures se rendent aux employés;

Fournir un milieu de travail et les outils nécessaires pour que les employés fassent leur travail;

Payer le salaire convenu et donner les avantages sociaux selon la convention ou les normes du travail (congé, vacances, etc.);

Donner un avis lors d'une fin de contrat ou une mise à pied;

Traiter ses employés avec respect et s'assurer de fournir un milieu de travail exempt de toutes formes de harcèlement;

Mettre en place des outils et/ou mesures pour offrir du support aux employés.



RÔLE DE L'EMPLOYÉ

Exécuter le travail pour lequel l'employé a été engagé (tout retard, absence non justifiée, etc. peuvent entraîner une sanction);

Prendre soin de sa santé et de celle de ses collègues qui peuvent être touchés par ses actions;

Alerter et informer ses supérieurs si des collègues ont des comportements à risque;

Respecter les consignes de ses supérieurs;

Être loyal;

Nommer à l'employeur lorsqu'une problématique ou difficulté est vécue.

RÔLE DU REPRÉSENTANT SYNDICAL

Représente le syndicat auprès de l'employeur;

Transmettre les réclamations, les revendications ou les propositions du syndicat à l'employeur;

Assurer la défense des salariés;

Assister un salarié lors d'une rencontre avec l'employeur en cas de conflit;

Assister un salarié lors d'une rencontre avec l'employeur pour un avis disciplinaire;

Négocier avec l'employeur tout ce qui touche les conventions de travail.